

Demande de Permis de Construire



CONTIS 23

Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 1)

Commune de Grimault
89310

1 / situation du terrain

1/1	plan de situation du terrain	1/90000	PC1
1/2	plan de situation du terrain	1/15000	PC1
1/3	vue aérienne du terrain	1/5000	PC1
1/4	plan parcellaire	1/5500	PC2
1/5	plan masse état initial du site	1/5000	PC2

Édition du 23 novembre 2022

atelier
yc^{au}

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
yc^{au}
CARNERO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15, allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
n° au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

Dossier édité le 23 novembre 2022

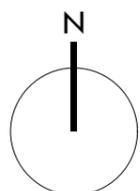
Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 1)

Commune de Grimault 89310

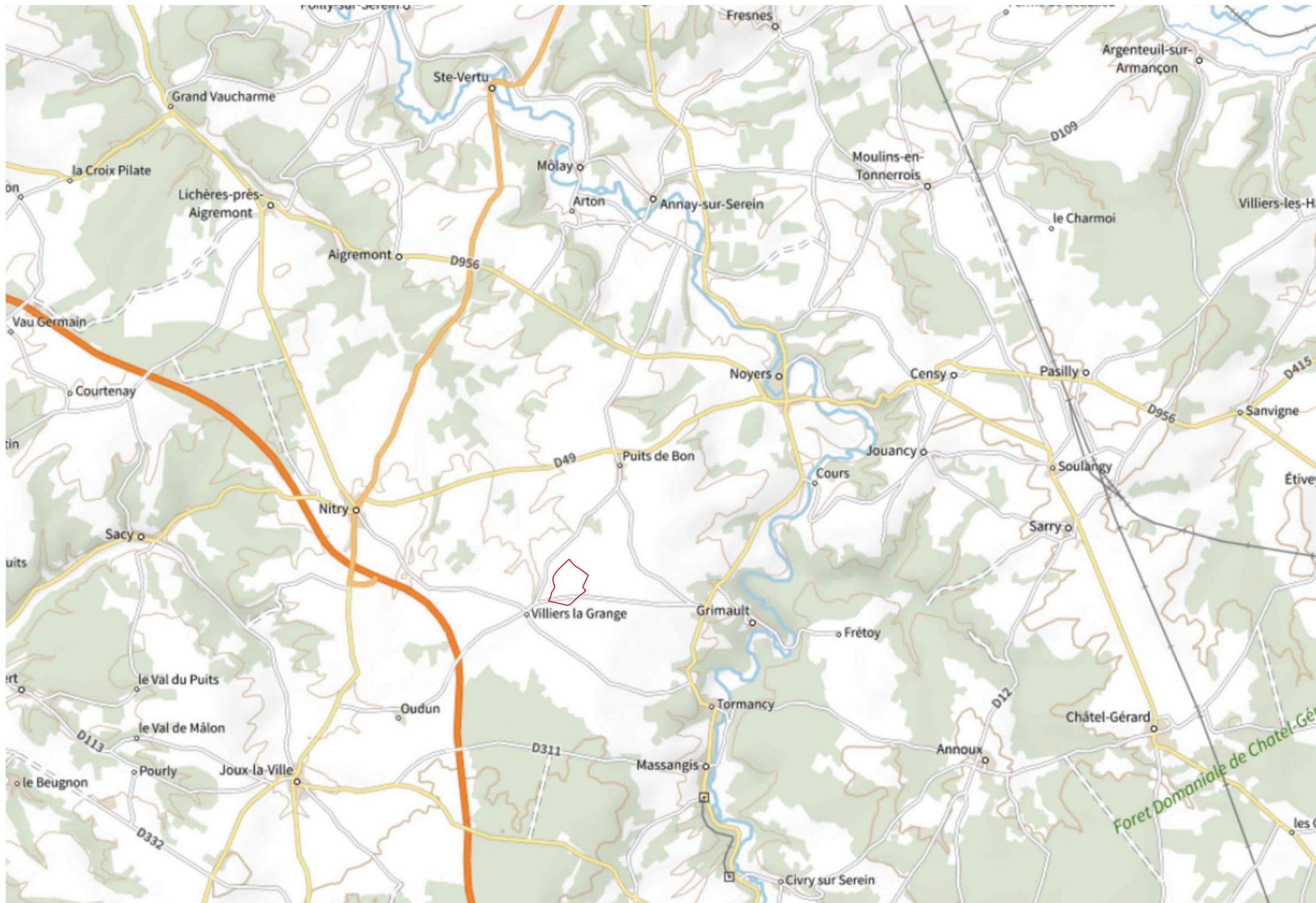


CONTIS 23

Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



emprise de la ferme agrivoltaïque



PC1

1/1 situation du terrain au 1/90 000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

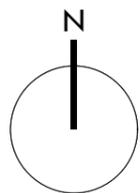
Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310

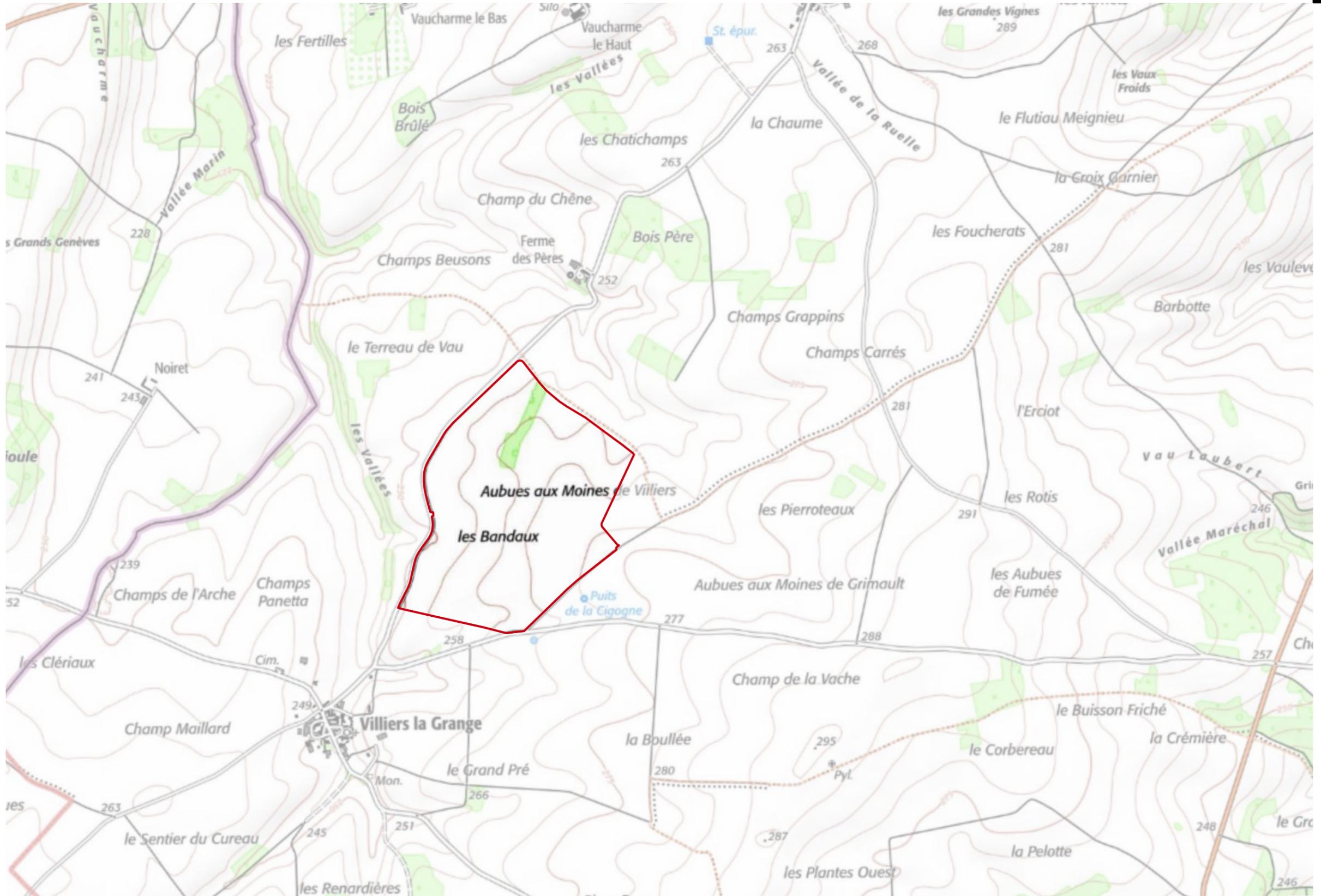


CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



emprise de la ferme
agrivoltaïque



PC1

1/2 situation du terrain au 1/15 000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

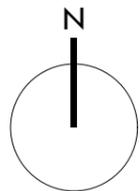
Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



— emprise de la ferme
agrivoltaïque



PC1

1/3 vue aérienne du terrain au 1/5000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

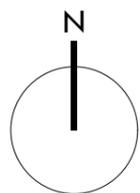
Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

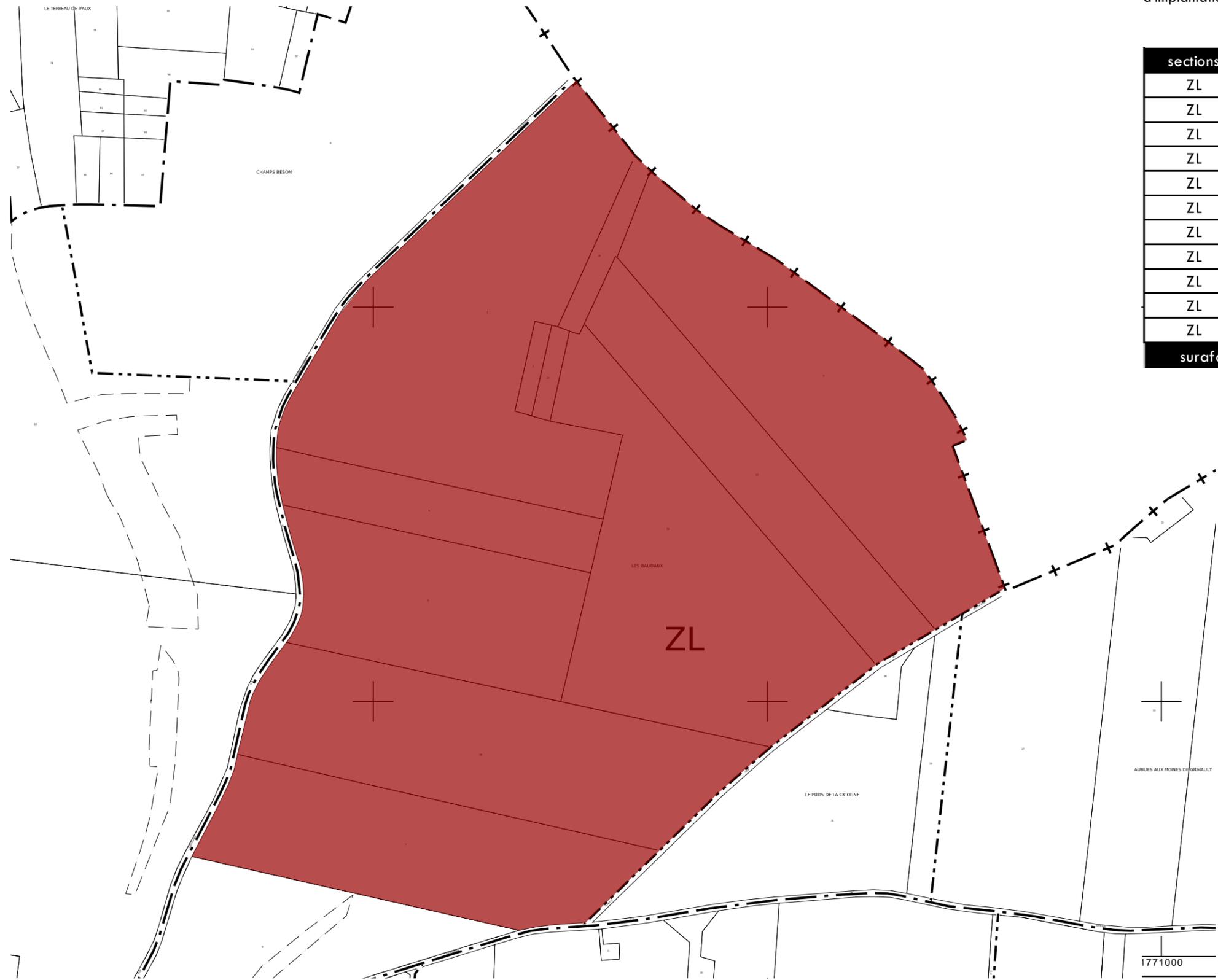
Commune de Grimault
89310



CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



emprise des
parcelles de la
ferme agrivoltaïque



Références cadastrales des parcelles
d'implantation de la ferme agrivoltaïque :

sections	numeros	surfaces
ZL	1	126560
ZL	2	2630
ZL	3	103630
ZL	5	28780
ZL	6	60930
ZL	7	70230
ZL	23	51020
ZL	24	2436
ZL	25	6081
ZL	28	92882
ZL	29	105908
surface totale m2		651087

PC2

1/4 plan parcellaire au 1/5500



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

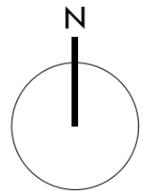
Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



-  voie existante
-  fossés
-  trame végétale
-  courbes de niveau
-  parcelles
-  emprise de la ferme agrivoltaïque
-  éolienne



PC2

1/5 plan masse état initial au 1/5000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

Demande de Permis de Construire



CONTIS 23

Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 1)

Commune de Grimault
89310

2/implantation

2/1 plan masse de la ferme agrivoltaïque	1/5000	PC2
2/2 coupes sur terrain et la ferme agrivoltaïque	1/3100 et 1/2700	PC3
2/3 coupe de détail	1/300	PC3

Édition du 23 novembre 2022

atelier
yc^{au}

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
yc^{au}
CARNERO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15, allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
n° au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

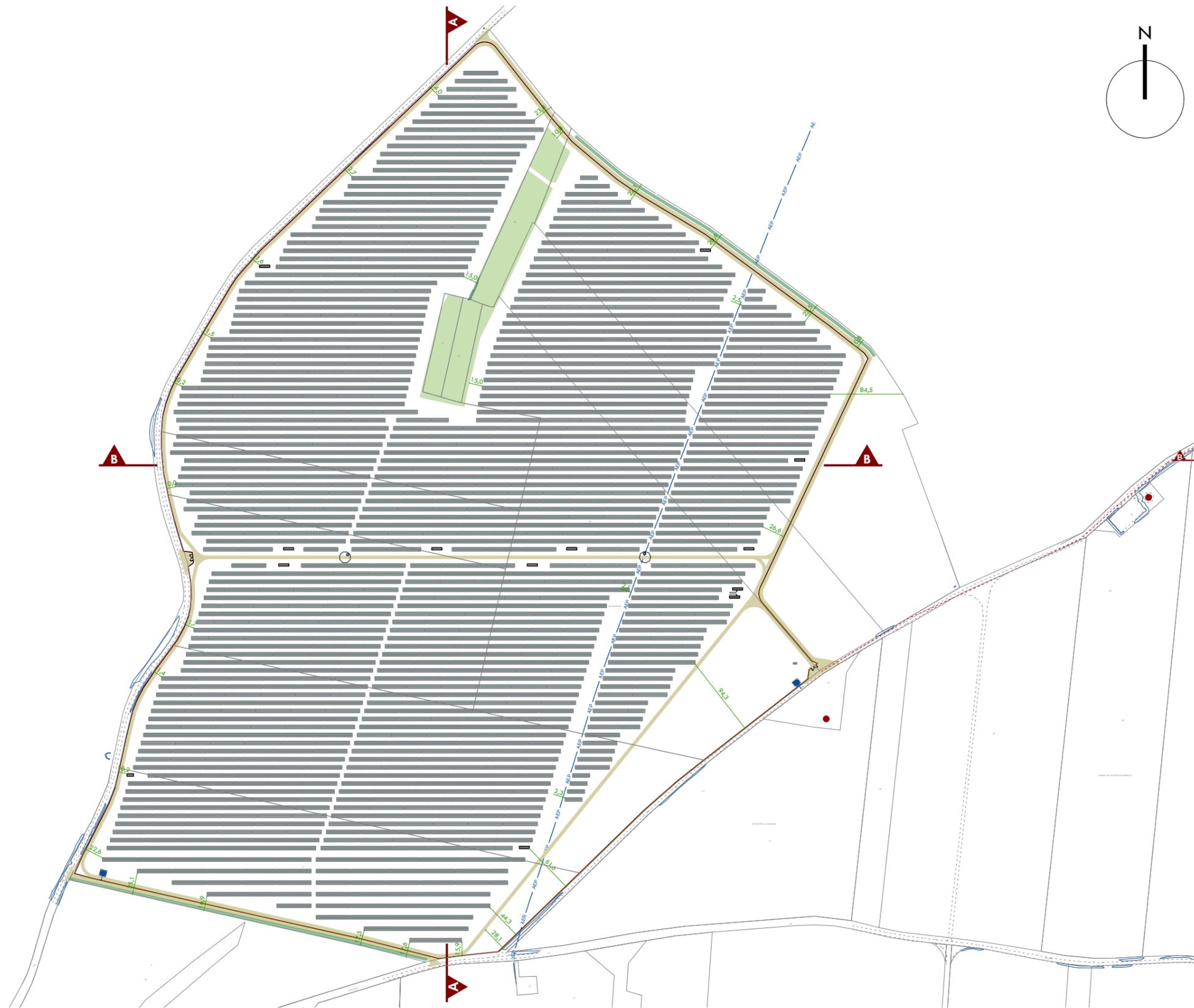
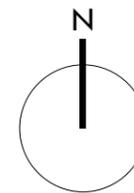
Commune de Grimault
89310



CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

- voie existante
- fossés
- trame végétale existante
- haie plantée
- parcelles
- clôture et portail
- clôture électrique
- éolienne
- poste HTA
- poste de transformation
- modules photovoltaïques
- chemin aménagé
- réseau électrique de raccordement
- abreuvoir et parc à mouton
- citerne

0 100 mètres



PC2

2/1 plan masse de la ferme agrivoltaïque au 1/5000



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

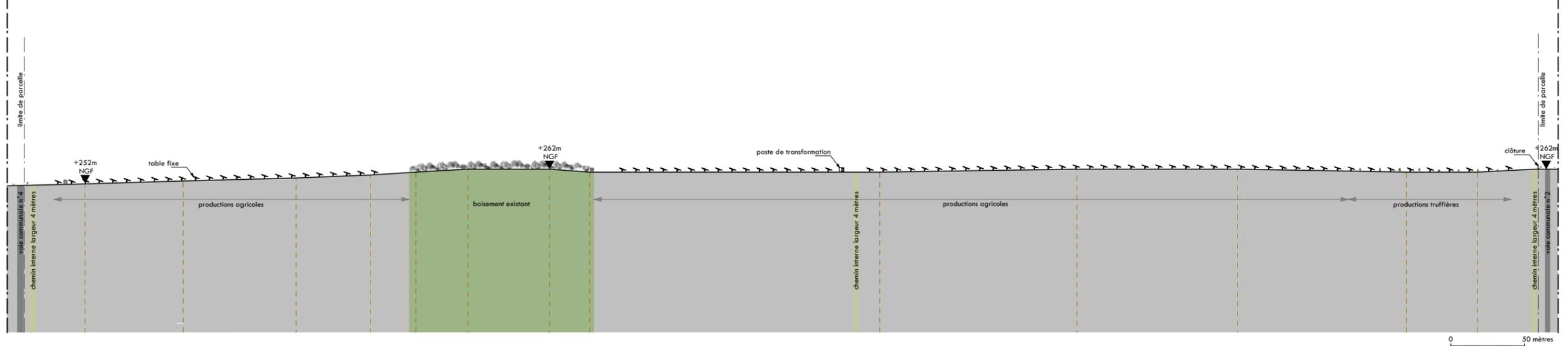
Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310



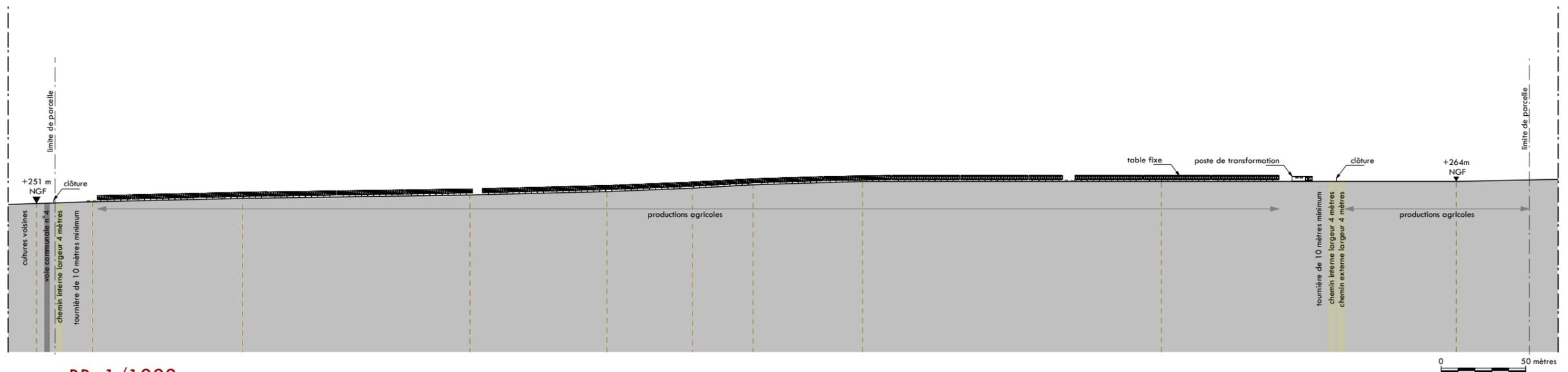
CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

Nord



coupe AA 1/3100

Ouest



coupe BB 1/1000

PC3

2/2 coupes au 1 / 3100 et 1 / 2700



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

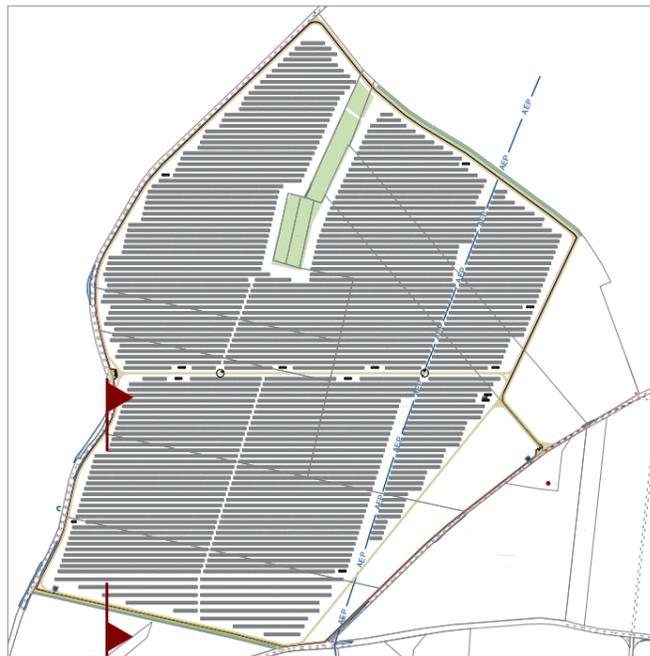
Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

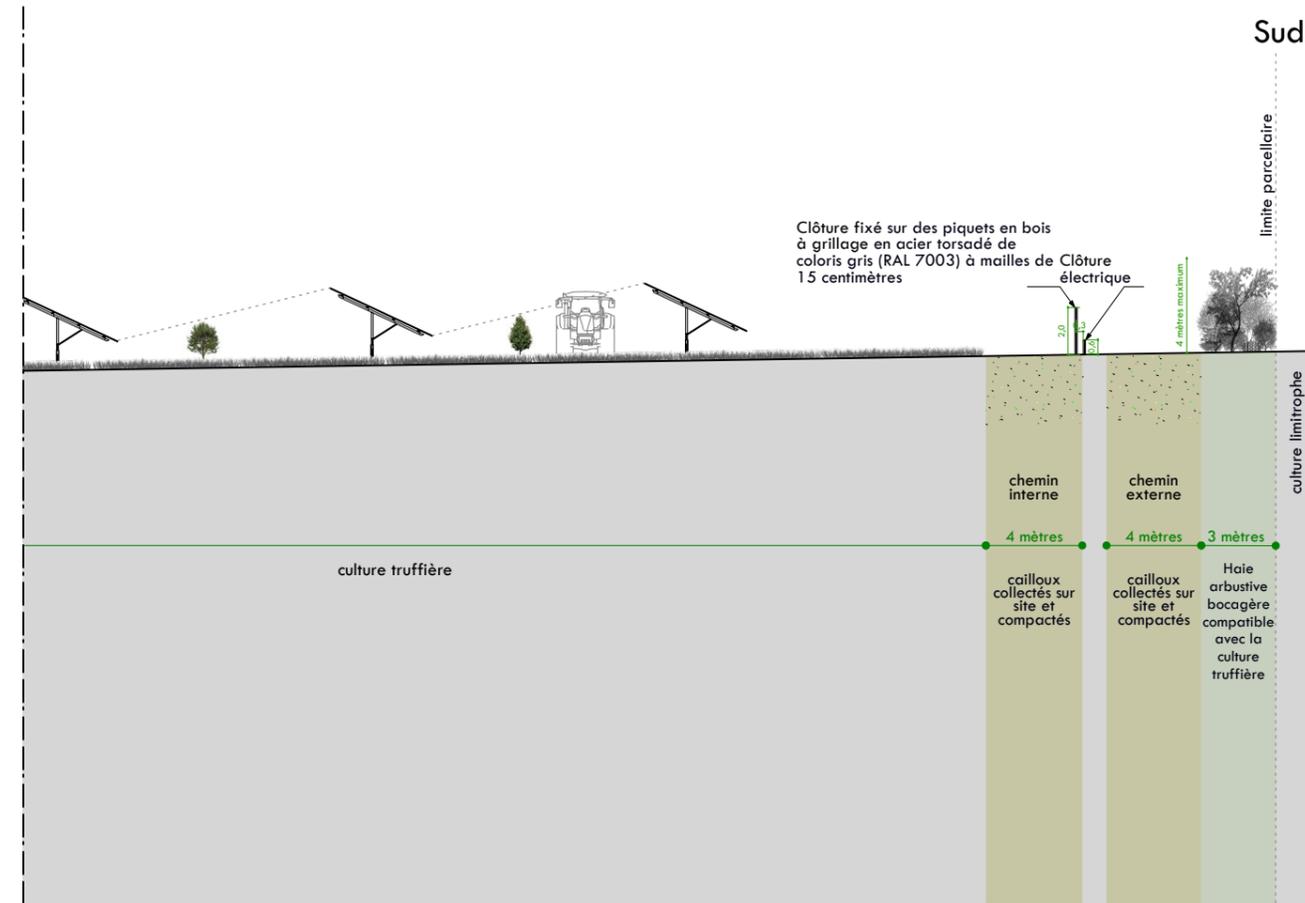
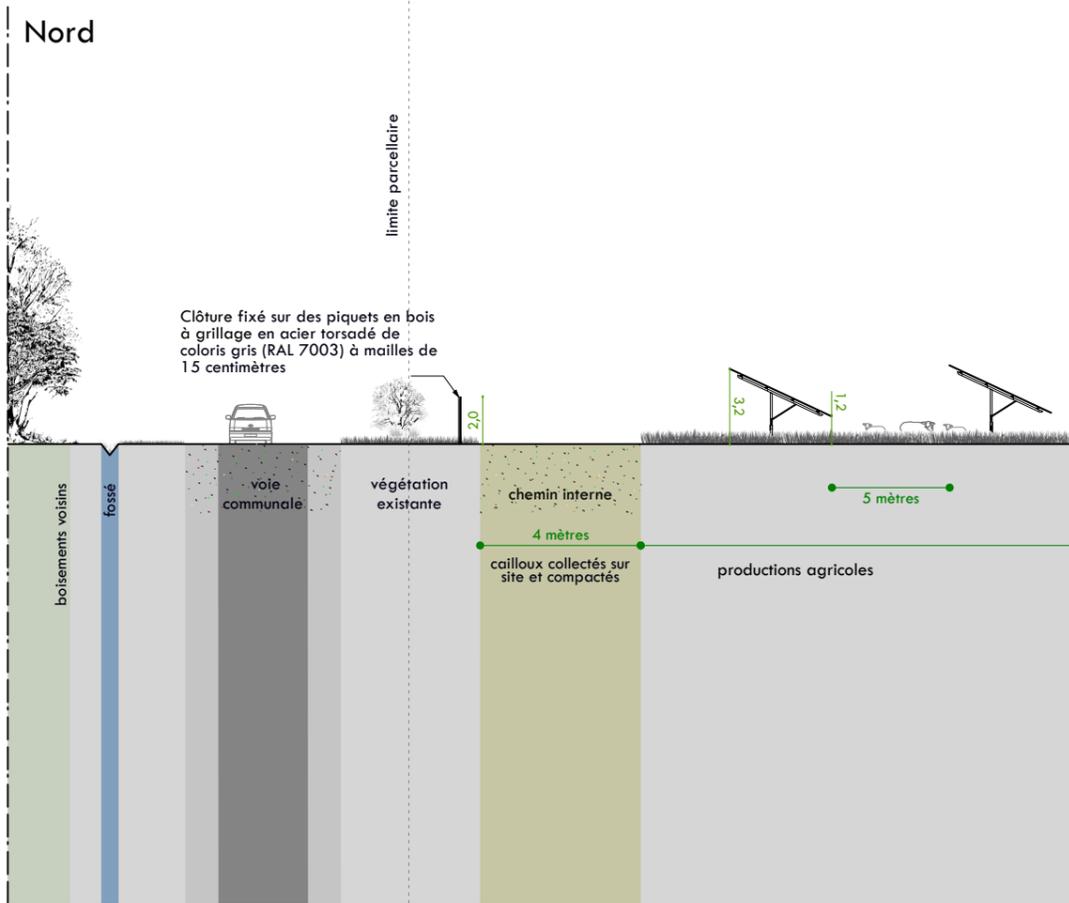
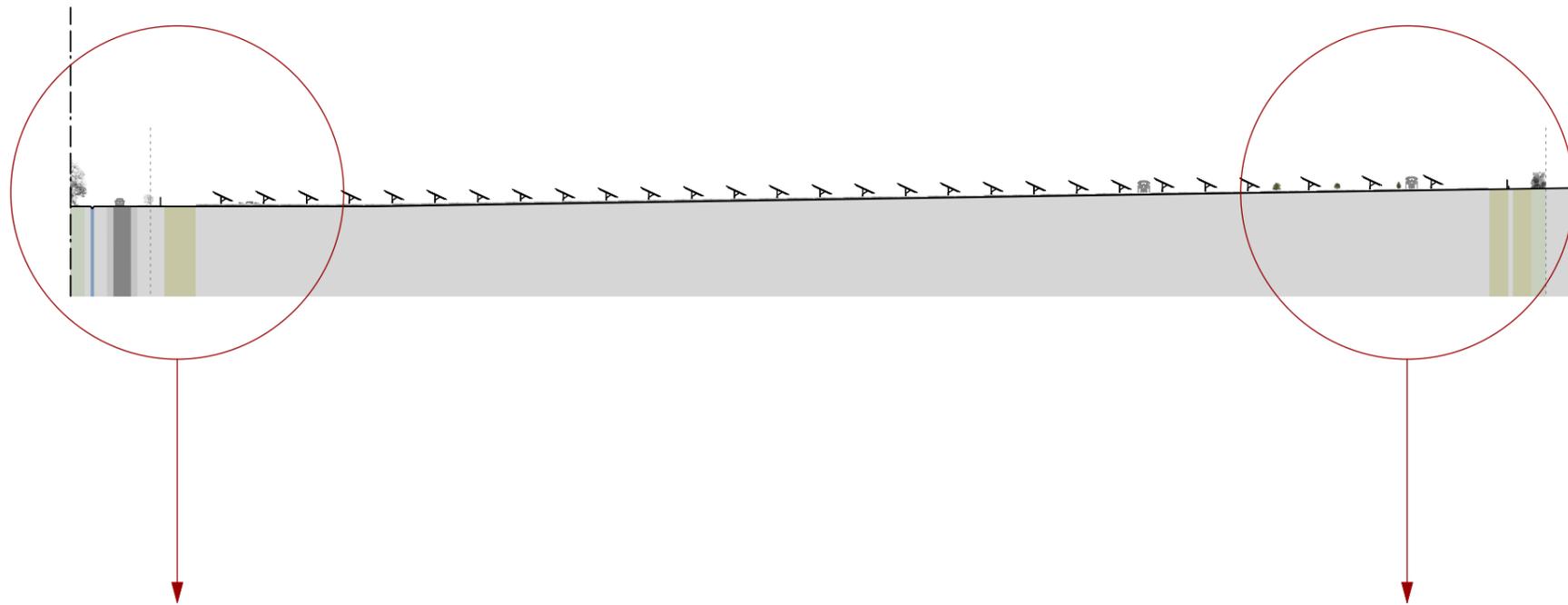
Commune de Grimault
89310



CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du détail



0 8 mètres

PC3

2/3 coupe de détail au 1/300



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycrau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

Demande de Permis de Construire



CONTIS 23

Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 1)

Commune de Grimault
89310

3/détails

3/1 plan et façades des postes de transformation	1/100	PC5
3/2 plan de détail des tables fixes	1/200	PC5
3/3 plan de détail de l'entrée du projet	1/500	PC5

Édition du 23 novembre 2022

atelier
yc^{au}

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
yc^{au}
CARNERO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15, allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
n° au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

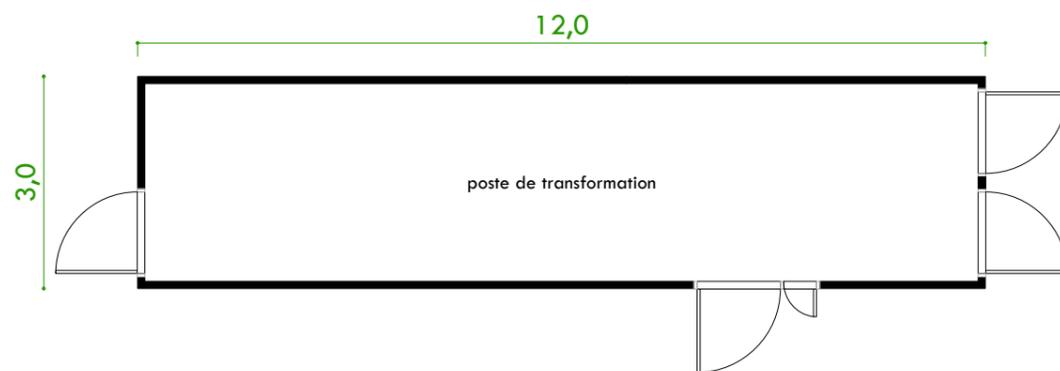
Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310

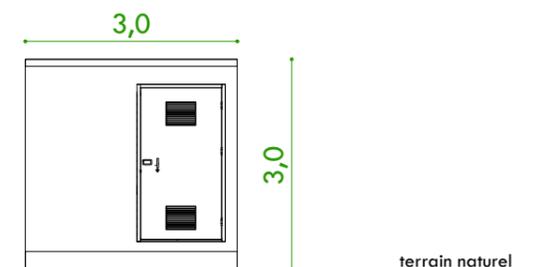
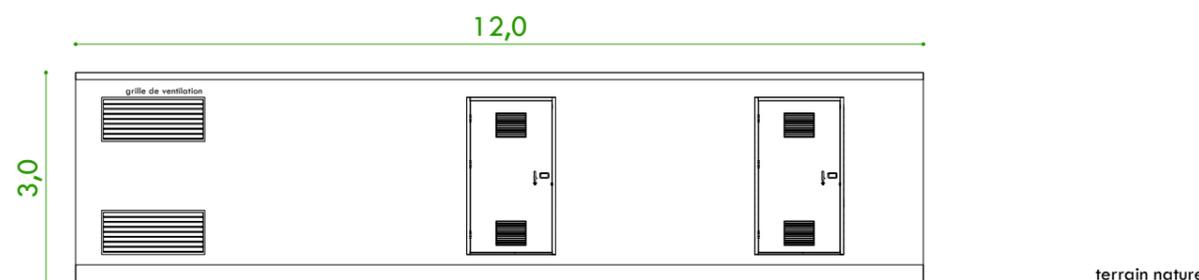
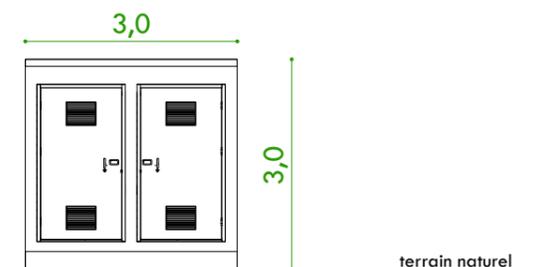
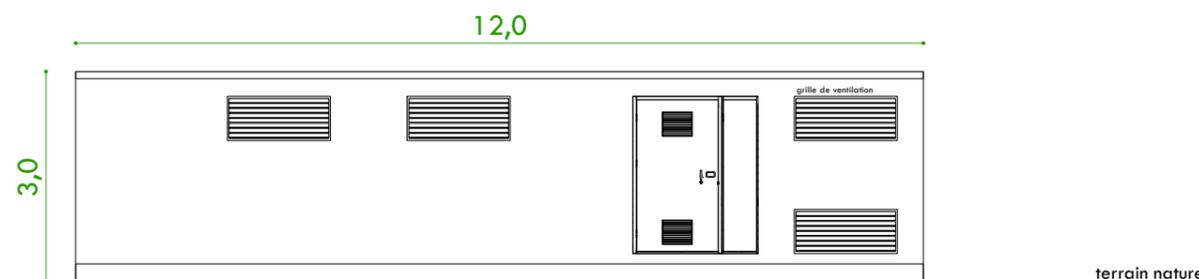


CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



11 postes de transformation et 2 locaux HTA sont implantés à l'intérieur de la clôture de la ferme agrivoltaïque.

Plan



Façades avant et arrière

Façades latérales

0 2,5 mètres

PC5

3/1 plan et façades de détail
des postes de transformation et locaux HTA
au 1/100



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgailh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

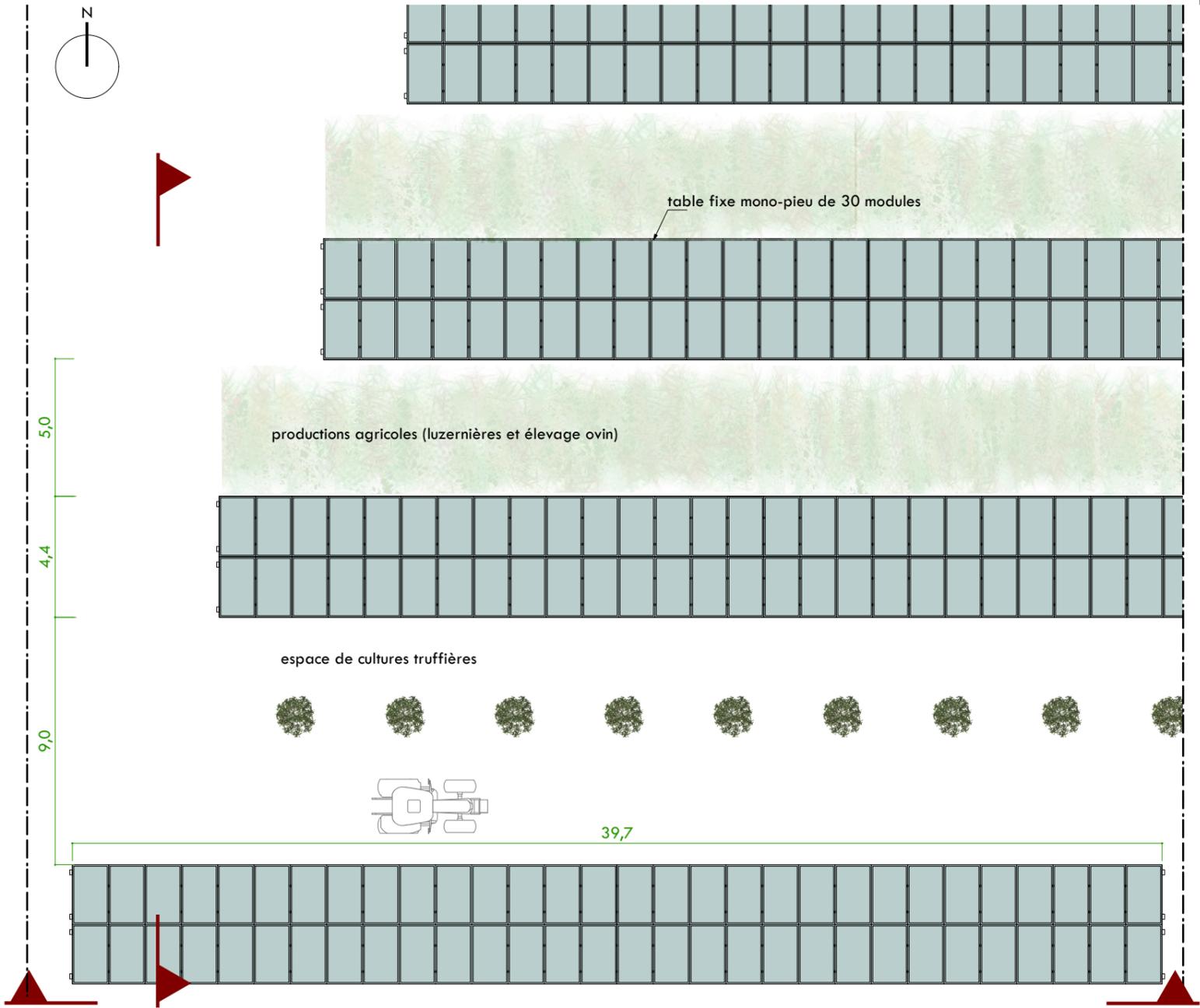
Commune de Grimault
89310



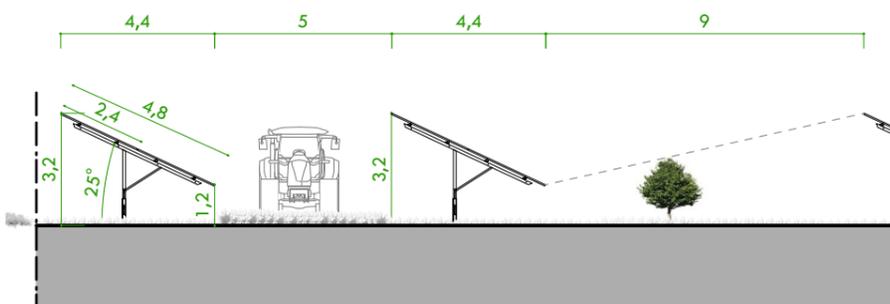
CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



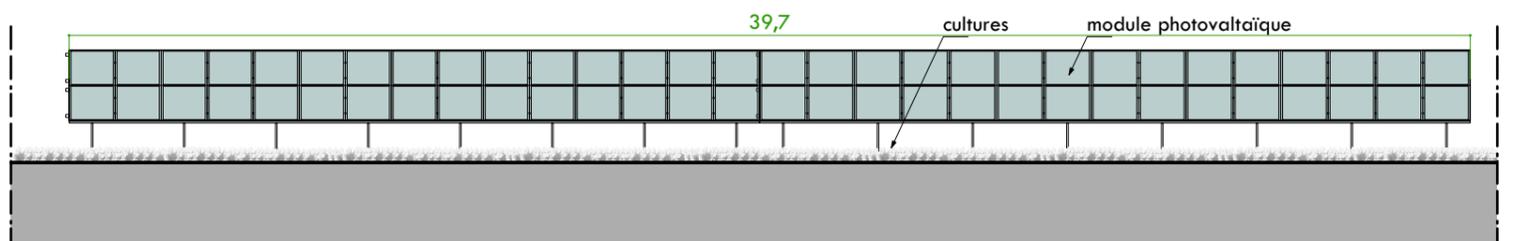
Localisation du détail



Extrait de plan sur les tables fixes



Vue latérale sur les tables fixes



Vue de face des tables fixes

PC5

3/2 plan de détail des tables fixes au 1/200



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

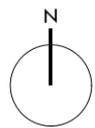
Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 2)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



-  voie existante
-  parcelles
-  clôture et portail
-  clôture électrique
-  poste HTA
-  modules photovoltaïques
-  chemin aménagé
-  réseau électrique de raccordement
-  citerne

0 10 mètres



PC5

3/3 plan de détail sur l'entrée du projet
au 1/500



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Demande de Permis de Construire



CONTIS 23

Technopole Bordeaux Montesquieu / 1 allée Jean Rostand / 33650 Martillac

Projet de ferme agrivoltaïque de Villiers la Grange (Ilot 1)

Commune de Grimault
89310

4/volet paysager

4/1 notice paysagère	PC4
4/2 notice paysagère	PC4
4/3 vue du site lointaine avant et après intégration du projet	PC6 /PC8
4/4 vue du site lointaine avant et après intégration du projet	PC6 /PC8
4/5 vue du site lointaine avant et après intégration du projet	PC6 /PC8
4/6 vue du site proche avant et après intégration du projet	PC6 /PC7
4/7 vue du site proche avant et après intégration du projet	PC6 /PC7

Édition du 23 novembre 2022

atelier
yc^{au}

Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

atelier
yc^{au}
CARNERO Yvette architecte DPLG et urbaniste
15, allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC
n° au tableau de l'Ordre des Architectes : 07 41 06
SIRET : 502 885 205 00083

Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

Établie d'après l'article R 431-8 du Code de l'Urbanisme

LOCALISATION DU PROJET

Le projet de ferme agrivoltaïque (Ilot 1) de Villiers la Grange est situé sur la commune de Grimault dans le département de l'Yonne. Le site se localise en lisière Nord de la commune, au lieu-dit Villiers la Grange. Le site présente une occupation agricole.

La commune de Grimault est soumise au règlement national d'urbanisme (RNU). Le projet de ferme agrivoltaïque respecte les dispositions réglementaires prévues dans le Code de l'urbanisme.

Un défrichement limité de 715 m² est nécessaire pour permettre l'implantation du projet. L'ilot boisé existant est pour autant conservé.

Parcelles de localisation du projet				
Sections	Parcelles	Surfaces	Adresse	
ZL	1	126560	Lieux-dits Les Baudaux, 89 310 Grimault	
ZL	2	2630		
ZL	3	103630		
ZL	5	28780		
ZL	6	60930		
ZL	7	70230		
ZL	23	51020		
ZL	24	2436		
ZL	25	6081		
ZL	28	92882		
ZL	29	105908		
Surface totale		651087 m²		

ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DES ABORDS, DES CONSTRUCTIONS, DE LA VÉGÉTATION ET DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

Le site existant présente une topographie avec une faible pente décroissante vers l'Ouest du site.

Il ne présente aucun élément paysager remarquable protégé sur l'une des parcelles (espace boisé classé, etc.).

L'occupation du sol est agricole avec un bosquet en partie Nord du site.

Le terrain est bordé de plusieurs voies communales dont la VC 4 à l'Ouest, la VC 2 et un chemin rural au Sud. Les parcelles mitoyennes sont occupées par des terres cultivées.



Occupation actuelle du site et vues sur celui-ci



CONTIS 23



Poste de transformation



Clôture en acier torsadé à mailles dégressives et piquets bois



Chemin en cailloux broyés collectés sur les parcelles du projet



Citerne souple avec colonne

PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ET LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

Aménagement du terrain, modifications et suppressions

Les aménagements nécessaires au projet de ferme agrivoltaïque conservent les éléments hydrographiques et topographiques du site (fossés existants). Aucun terrassement n'est nécessaire pour l'implantation du projet. Un défrichage limité de 715 m² est nécessaire en lisière du boisement existant pour intégrer l'ilot boisé au sein de la surface clôturée et en éviter le détour.

Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques et des aménagements de circulation desservant le site. Les constructions réalisées sont des locaux techniques :

- 2 locaux HTA de coloris vert fougère (RAL 6025 = ████████),
- 11 postes de transformation de coloris vert fougère (RAL 6025 = ████████) nécessaires à l'exploitation de la ferme agrivoltaïque,
- 2 citernes souples à incendies de couleur verte, d'une capacité de 60 m³ et disposant d'une colonne d'eau accessible depuis l'extérieur de la clôture.

Les postes de transformation et locaux HTA sont implantés à l'intérieur des clôtures.

Les postes de transformation et locaux HTA sont aisément accessibles par les services de secours et par les techniciens. Ils disposent des organes de coupures d'urgence de la ferme agrivoltaïque afin de permettre l'intervention des services de secours.

Des nivellements légers et ponctuels pourront être nécessaires pour l'implantation de ces constructions.

Traitement des constructions, clôtures, végétation et aménagements situés en limites de terrain

La ferme agrivoltaïque est ceinte par une clôture de 2 mètres de hauteur. Elle préserve l'intégrité des ouvrages contre les intrusions, dégradations et vols.

La finition de l'ensemble sera soignée, notamment les abords des locaux techniques (accès, sol). Le revêtement de sol des pistes sera réalisé à partir de cailloux directement collectés dans le champ et légèrement broyés et compactés.

Le terrain naturel sera maintenu dans le reste du site.

Une clôture sera mise en place autour de chacune des zones de la ferme agrivoltaïque, afin de la protéger des intrus, des animaux forestiers et également, de protéger les personnes des dangers liés aux installations électriques. Cette clôture sera haute de 2 mètres hors sol et munie d'un grillage enterré sur 50 centimètres, en acier torsadé de coloris gris (RAL 7003) à mailles de 15 centimètres. Il est fixé sur des piquets en bois.

Deux portails en acier de coloris vert fougère (RAL 6025 = ████████) permettent l'accès à la ferme agrivoltaïque.

Matériaux et couleurs des constructions

Les postes de transformation seront de type préfabriqué. Les façades seront en acier coloris vert fougère (RAL 6025 = ████████).

La ferme agrivoltaïque en elle-même sera composée de modules assemblés sur des structures métalliques pour constituer des tables fixes. La table inclinée par rapport à l'horizontale est ancrée au sol sans utilisation de béton.

Aménagements paysagers

Le projet prévoit notamment des productions truffières, des luzernières, des productions ovines. Une activité agricole significative est maintenue sur l'ensemble du site.

La clôture comporte tous les 250 mètres des passages relativement larges pour le passage de la petite faune.

Des haies paysagères multistrates propices à l'avifaune et aux chauves-souris seront plantées au Nord et au Sud de la ferme agrivoltaïque :

- Au Nord : une haie d'espèces bocagères d'environ 3 mètres de large et 4 mètres de haut maximum.
- Au Sud : une haie d'espèces bocagères compatibles avec la production truffière.

Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

Des chemins d'accès seront créés afin de desservir la ferme agrivoltaïque.

Ils seront aménagés avec une largeur suffisante pour permettre le stationnement nécessaire pour les opérations de maintenance.

La ferme ne nécessite pas la présence de personnel permanent, car il est supervisé et surveillé à distance. Les téléopérateurs déclenchent des interventions selon les désordres constatés. L'ouvrage fait l'objet d'une maintenance préventive régulière (1 à 2 fois par an).

DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23
Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



localisation des points de vue



Vue 1 du site avant intégration du projet



Vue 1 du site après intégration du projet (haie représentée)



Vue 1 du site après intégration du projet (haie non représentée)

PC6
PC8

4/3 vues du site dans son environnement
lointain avant projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycrau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



localisation des points de vue



Vue 2 du site avant intégration du projet



Vue 2 du site après intégration du projet (haie représentée)



Vue 2 du site après intégration du projet (haie non représentée)



PC6
PC8

4/4 vues du site dans son environnement
lointain avant projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaill / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



Les plans du Permis de Construire sont réalisés uniquement en vue d'une instruction administrative par les services compétents. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'exécution des constructions et aménagements ou se substituer à des plans d'exécution.

DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



localisation des points de vue



Vue 3 du site avant intégration du projet



Vue 3 du site après intégration du projet

PC6
PC8

4/5 vues du site dans son environnement
lointain avant projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Vue 4 du site avant intégration du projet



Vue 4 du site après intégration du projet



Localisation du point de vue



localisation des points de vue

**PC6
PC7**

4/6 vues du site avant et après projet



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z



DPC

Dossier édité le
23 novembre 2022

Projet de ferme
agrivoltaïque
de Villiers la Grange
(Ilot 1)

Commune de Grimault
89310



CONTIS 23

Technopole Bordeaux
Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Localisation du point de vue



localisation des points de vue

PC6
PC7

4/7 vues du site avant et après projet



Vue 5 du site avant intégration du projet



Vue 5 du site après intégration du projet (plantations représentées)



Vue 5 du site après intégration du projet (plantations non représentées)



Yvette Carneiro, architecte DPLG / 15 allée du Château du Bourgaillh / 33600 PESSAC / 06 47 81 65 75 / contact@atelierycau.fr
Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous le n° 074106 / Code APE - NAF 7111 Z

